Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 089-248900938-20261109-RH_2026_114-DE

N°RH/2026/114

Département de l'Yonne **Communauté de Communes du Jovinien**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	03 novembre 2026	**Nombre de conseillers communautaires**
Date d'affichage de la convocation :	03 novembre 2026	Effectif légal : 50 En exercice : 50 Présents : 39 Votants : 49

Séance du lundi 09 novembre 2026

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi neuf novembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, salons de l'Hôtel de ville, à Joigny, sous la présidence de Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 39

Mesdames et Messieurs Laurent FEVREAU, Jérôme THOMAS, Philippe PETIT, Julie CARRA, Evelyne TRESCARTES, Christophe COUPLET, Cyril HAGHEBAERT, Jean-Pierre BARRET, Sophie GRUYER, Virginie THUILLIEZ, Solène PRADINC, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Mickaël PAGNOUX, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Éric APFFEL, Catherine JOCHMANS-MORAINE, Judith AYNES, Odile REBESCHE, Hassan LARIBIA, Vincent HAMELIN, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Edwige SIEK-BILLIETTE, Laurent CHAT, Guy CLUNET, Alain SATURNIN , Jérôme BAUSSART, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Virginie MARINELLI, Alvaro FERNANDES, Yann LOISEAU, Didier MIGNON, Philippe BURIER, Jean-François RAVSELJ, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ABSENTS ET EXCUSES : 11 (dont 10 avec pouvoir)

1. Christine LEMOINE, pouvoir à Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU
2. Jean-Luc GUILLEMETTE, pouvoir à Cyril HAGHEBAERT
3. Philippe JACQUELIN, pouvoir à Edwidge SIEK-BILLIETTE
4. Claude SCIBOZ, pouvoir à Linda GUEDJALI
5. Kévin AUGÉ, pouvoir à Laurence MARCHAND
6. Nadège CIBRELUS, pouvoir à Mickaël PAGNOUX
7. Hafid ZAMHARIR, pouvoir à Nicolas SORET
8. Raphaëlle COLAS DES FRANCS, pouvoir à Judith AYNES
9. Jacky LEBOEUF, pouvoir à Vincent HAMELIN
10. Francis BOURSIN, pouvoir à Xavier MARQUIS
11. Eddy BEVRE, absent sans pouvoir

Le quorum ayant été constaté, la séance est ouverte

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Création d'un emploi pour des besoins de service – Directeur(trice) du Pôle Habitat et Renouvellement Urbain de la communauté de communes du Jovinien

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 089-248900938-20261109-RH_2026_114-DE

RH/2026/114	Conseil communautaire du 09 novembre 2026

OBJET : Création d'un emploi pour des besoins de service – Directeur(trice) du Pôle Habitat et Renouvellement Urbain de la communauté de communes du Jovinien

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

VU le budget communautaire ;

CONSIDÉRANT les enjeux croissants liés à l'habitat, au renouvellement urbain et à la revitalisation des centres anciens sur le territoire communautaire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de structurer et renforcer le pilotage des politiques communautaires de l'habitat et des dispositifs partenariaux mis en œuvre par la Communauté de communes du Jovinien ;

La Communauté de communes du Jovinien a fait de l'habitat un axe majeur de son projet de territoire au travers de la création de la Maison de l'Habitat du Jovinien, guichet unique destiné à accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation, d'adaptation et d'amélioration de l'habitat. Cette structure s'inscrit dans un ensemble de dispositifs partenariaux particulièrement ambitieux comprenant notamment l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre ancien de Joigny, le Programme d'Intérêt Général (PIG), les actions de revitalisation engagées dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), ainsi que les dispositifs en faveur de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements.

Par ailleurs, les enjeux liés à la lutte contre l'habitat indigne, à la résorption de la vacance de logements, au déploiement du permis de louer, à la requalification des centres anciens, notamment à Joigny et Saint-Julien-du-Sault, ainsi qu'à la mise en œuvre du Pacte Territorial avec l'ANAH, nécessitent un renforcement du pilotage stratégique de la politique communautaire de l'habitat.

La collectivité souhaite ainsi se doter d'un poste d'encadrement chargé d'assurer la direction de la Maison de l'Habitat du Jovinien, le pilotage des dispositifs habitat et renouvellement urbain, le développement des partenariats institutionnels et l'animation de la stratégie habitat communautaire à l'échelle du territoire.
La Maison de l'Habitat constitue aujourd'hui un service structurant ayant accueilli plus de 2 000 usagers depuis son ouverture en 2022 et s'appuyant sur de nombreux partenaires institutionnels tels que l'ANAH, l'ADIL, le CAUE, l'Architecte des Bâtiments de France et les services de l'État.

CONSIDÉRANT la proposition de créer un emploi permanent de Directeur(trice) du Pôle Habitat et Renouvellement Urbain à temps complet à compter du 1er janvier 2027, dans les conditions suivantes :

Cet emploi relève du cadre d'emplois des Attachés territoriaux (catégorie A). Il pourra être pourvu par un fonctionnaire relevant du grade d'attaché territorial ou d'attaché principal.

Sous l'autorité de la Direction générale des services, l'agent sera chargé notamment :

- De définir, piloter et évaluer la politique communautaire de l'habitat ;
- D'assurer la direction de la Maison de l'Habitat du Jovinien ;
- De piloter le Pacte Territorial, les opérations programmées d'amélioration de l'habitat, les programmes d'intérêt général et tous dispositifs d'amélioration du parc de logements ;
- De coordonner les actions communautaires de lutte contre l'habitat indigne et les dispositifs de contrôle de la qualité du parc locatif ;
- De piloter et faire évoluer le dispositif de permis de louer ;
- D'accompagner les stratégies de revitalisation des centres anciens et de renouvellement urbain ;
- D'assurer les relations avec les partenaires institutionnels, notamment l'État, l'ANAH, la Région, le Département, l'Architecte des Bâtiments de France, l'ADIL, le CAUE et les opérateurs mandatés ;

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 089-248900938-20261109-RH_2026_114-DE

- D'encadrer les agents affectés au pôle Habitat et de gérer les moyens humains, administratifs et financiers nécessaires à son fonctionnement.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des Attachés territoriaux et assortie du régime indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité. Le tableau des effectifs de la Communauté de communes du Jovinien est modifié en conséquence.

VU l'avis du conseil des maires du 02 novembre 2026 ;

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré,
Pour : 41
Contre : 0
Abstentions : 8 (Vincent HAMELIN pour lui-même et pour Jacky LEBOEUF, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU pour elle-même et pour Christine LEMOINE, Cyril HAGHEBAERT pour lui-même et pour Jean-Luc GUILLEMETTE, Edwige SIEK-BILLIETTE pour elle-même et Philippe JACQUELIN)

-AUTORISE la création d'un emploi permanent selon les conditions énoncées dans la présente délibération,
-PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de l'année 2027,
-AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET

Communauté de Communes du Jovinien

Pour copie conforme,
La Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND